

**Communiqué de presse**

Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2008

## Poste aux lettres : bénéfices en hausse, tarifs surfaits

### La marge bénéficiaire du service universel atteint un niveau record

Baisse de qualité dans le monopole des lettres et bénéfices en hausse dans le service universel : le rapport d'activité de PostReg montre une fois de plus que les clients font les frais du monopole et d'une concurrence insuffisante. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La baisse des tarifs pour les lettres jusqu'à 20 g, relevant du monopole, se fait attendre depuis longtemps. La Poste, le DETEC - le département compétent - ou le surveillant des prix pourraient intervenir. Quant au régulateur postal, il ne dispose, selon le DETEC, pas des compétences requises.

En comparaison internationale, la Suisse affiche le volume d'envois le plus élevé par habitant, et donc le coût unitaire le plus faible. Le volume des lettres est à peu près stable depuis des années et celui des colis augmente. Le service universel (lettres, colis, paiements) génère plus de 800 millions de francs de bénéfices, dont 223 millions pour le monopole des lettres. Mais rien ne change pour les clients : ils continuent de payer les tarifs les plus élevés d'Europe pour les lettres jusqu'à 20 g. Pourtant, si l'on tenait compte du volume record des envois, les tarifs devraient être parmi les plus bas.

Selon la Constitution, les tarifs doivent être « raisonnables » dans le service universel. La Poste ne doit donc pas dégager de rendement excessif dans les segments concernés. L'an dernier, le rendement s'est tout de même élevé à 18,3 %. La Poste pourrait rectifier le tir elle-même. Le chef du département responsable pourrait aussi intervenir. Quant au surveillant des prix, il a annoncé au début de l'année son intention d'examiner les tarifs dans le segment des lettres, mais rien ne s'est passé. En revanche, le régulateur postal rappelle dans son rapport qu'il n'a pas, aux yeux du DETEC, la compétence d'intervenir.

La balle est désormais dans le camp du Conseil fédéral. Il devrait protéger les intérêts légitimes des clients. Trois mesures s'imposent : une intervention énergique en matière de tarifs relevant du monopole, l'intensification de la concurrence dans le cadre de la révision imminente de l'ordonnance sur la poste et l'ouverture rapide du marché postal.

Pour toutes questions :

Martin Kaiser

Téléphone : 044 421 35 07

[martin.kaiser@economiesuisse.ch](mailto:martin.kaiser@economiesuisse.ch)